



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 40245

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'annonce le 28 mars dernier de la mise en place par la Commission de l'Union européenne de certificats d'importation pour les pommes et les poires. Or, force est de constater qu'à ce jour les certificats d'importation ne sont toujours pas mis en œuvre alors que les importations en provenance de l'hémisphère sud sont très importantes et pénalisantes pour les producteurs de fruits de l'Union européenne. De plus, les règlements permettant l'application des clauses spéciales de sauvegarde dans le cas de perturbations importantes sur le marché communautaire ne sont toujours pas mis en place. Il lui demande de répondre aux inquiétudes des producteurs de pommes et de poires en intervenant auprès de la Commission de l'Union européenne afin que ces mesures soient mises en place.

## Données clés

**Auteur :** [M. Morisset Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40245

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3328